

Décision Générale colonial

Décision n° 536 Porte de commerce

n° 536

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 17 mai 1950
Numéro JO n° 5 du 01/05/1950	Date du numéro 1 mai 1950

TEXTE INTÉGRAL

Ahmed Hassan, agent de contrôle du port du 7° échelon, est licencié pour cause d'inaptitude physique, pour compter du 1er mai 1950. L'intéressé percevra une indemnité de licenciement égale à deux mois de rémunération.